

Communiqué de presse

Aubergenville, le 18 avril 2023

Micromobilité

Lancement d'une offre de trottinettes & vélos électriques en libre-service - 2 mai 2023 -

Afin de faciliter les trajets sur les courtes distances et de développer la micromobilité décarbonée sur son territoire, la Communauté urbaine a choisi l'opérateur TIER Mobility. Ainsi, une offre de trottinettes et de vélos électriques sera lancée le 2 mai 2023, à titre expérimental pendant un an, dans sept communes volontaires.



Une offre 2 en 1 qui combine vélos et trottinettes électriques

En complément des trottinettes, l'offre intègre également et dès maintenant des vélos à assistance électrique. « Cette expérimentation est en phase avec les premières réalisations cyclables sur notre territoire, il était logique que cette nouvelle offre de mobilité concerne les trottinettes mais aussi les vélos électriques, souligne Eddie Aït, Vice-Président de la Communauté urbaine délégué aux mobilités. C'est un service innovant, pratique pour les déplacements urbains et respectueux des exigences écologiques en matière de réduction des émissions de CO₂ et d'amélioration de la qualité de l'air. ».

Le 2 mai, ce sont 1050 trottinettes et 350 vélos électriques qui seront mis en service. Une montée en charge progressive du nombre de vélos est prévue pour atteindre un objectif de 650 d'ici fin 2023.

3 pôles urbains, 7 villes tests

Sur proposition de la Communauté urbaine, sept villes regroupées en trois pôles urbains se sont portées volontaires pour tester pendant un an ce nouveau service de micromobilité, soit :

- Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville ;
- Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines et Hardricourt ;
- Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Ce fonctionnement permet une libre circulation entre les villes d'un même pôle. Les communes concernées, en étroite association avec la Communauté urbaine, ont déterminé l'emplacement d'aires de stationnement dédiées. Pour les utilisateurs, il sera obligatoire d'y stationner sa trottinette ou son vélo afin de pouvoir terminer la location. Ce dispositif vise à assurer une bonne intégration du service dans l'espace public. Maillées au réseau des gares et complémentaires à l'offre de bus, les stations ont été définies pour privilégier la desserte des centres-villes, des commerces et des principaux équipements et services publics.

Une offre en libre-service... mais régulée

L'opérateur Tier Mobility a été sélectionné car il apporte les meilleures garanties pour :

- **Réglementer le stationnement sur l'espace public**
 - Les véhicules sont équipés d'un dispositif qui contraint les usagers à les garer dans les stations dédiées, la facturation d'une course ne prenant fin qu'une fois l'engin correctement garé ;
 - Des opérations de maintenance et des tournées de remise en ordre des engins sont réalisées en continu.
- **Améliorer la sécurité**
 - Un bridage de la vitesse à 20 km/h pour les trottinettes, et jusqu'à 10 km/h dans les zones sensibles (franchissements des ponts, abords des écoles, zones piétonnes) ;
 - Une circulation interdite sur les trottoirs ;
 - Une couverture assurantielle maximale ;
 - Une forte incitation au port du casque, un tiers des trottinettes dispose de casques et 100% de la flotte est équipée de dispositifs de sécurité (bandes rétroréfléchissantes, feux avant et arrière, avertisseur sonore, clignotants).
- **Encadrer les usages**
 - Un service réservé aux conducteurs de plus de 18 ans (contre 14 ans selon la réglementation), au moyen d'un dispositif de vérification de pièce d'identité avec reconnaissance faciale. Au bout du 3^{ème} trajet sans vérification, le compte est bloqué et ne permet plus d'accéder au service tant que la vérification n'est pas effectuée ;
 - L'immatriculation de la flotte permet aux forces de l'ordre de verbaliser les usagers en cas de non-respect des règles de circulation ou de stationnement.

« Notre priorité est de proposer aux habitants et salariés du territoire une offre de mobilité alternative tout en s'assurant d'une cohabitation et d'un partage harmonieux de l'espace public, précise Cécile Zammit-Popescu, Présidente de la Communauté urbaine. C'est pourquoi, cette expérimentation s'appuie sur le triptyque sécurité, qualité de service et règles strictes d'occupation de l'espace public. »

Poursuite du développement des aménagements cyclables

Les trottinettes et vélos électriques peuvent légalement emprunter les aménagements cyclables. Pour accompagner ce nouveau service, la communauté urbaine poursuit le développement du réseau cyclable existant (290 km), avec un objectif de 126 km nouveaux créés à l'horizon 2026 répartis sur l'ensemble du territoire.

Repères

- 225 stations,
- 1050 trottinettes électriques,
- 350 vélos à assistance électrique au lancement, 650 d'ici fin 2023

Répartition par commune

Commune	Stations au lancement	Trottinettes	Vélos au lancement	Vélos d'ici fin 2023
Mantes-la-Jolie Mantes-la-Ville	35 30	300	100	190
Hardricourt Meulan-en-Yvelines Les Mureaux	2 21 56	370	120	230
Carrières-sous-Poissy Poissy	22 59	380	130	230
TOTAL	225	1050	350	650

NB : le nombre de trottinettes et de vélos par commune évolue en fonction des déplacements des utilisateurs entre les communes d'un même pôle. Seul le nombre de véhicules par pôle est fixé.

Application à télécharger sur : <https://www.tier.app/fr/>

Tarifs

Ce service est payant, soit pour chaque trajet, soit en souscrivant à un abonnement mensuel. Toutes les informations sur les tarifs et les abonnements disponibles sur le territoire seront disponibles sur l'application Tier à partir du 2 mai 2023 : <https://about.tier.app/fr/>

TIER a mis en place des tarifs préférentiels notamment pour les étudiants et demandeurs d'emploi. Ces tarifs seront disponibles avec les liens suivants :

<https://about.tier.app/etudiant/>

<https://about.tier.app/solidarite-fr/>

Par ailleurs, l'opérateur propose des bons de réduction pour encourager l'utilisation, notamment au lancement du service avec le code d'utilisation GPSEO23.